

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2023

Effectif légal :	19
En exercice :	19
Présents :	13
Pouvoirs :	04

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 18 janvier à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de BEUCROISSANT,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, à la salle du Conseil
Municipal,
sous la Présidence de M Antoine REBOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2023

Présents : M Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, M. Stephan HERVE, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Christophe FAYOLLE **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : M. Patrick ROY qui a donné pouvoir à M. Stephan HERVE, Mme Constance CALI qui a donné pouvoir à Mme Karen BISSONET, M. Hugo GALATIOTO qui a donné pouvoir à M. Manuel GOMEZ, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE.

Absent excusé : M. Laurent CHARPENAY, M. Franck CHARPENAY

Secrétaire de séance : M. Stephan HERVE

La séance débute à 19h02.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Stephan HERVE **a été nommé secrétaire de séance à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est adopté à 17 voix pour.

Le Conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE (DISSOLUTION DU SIB)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la dissolution du Syndicat Intercommunal de Bièvre (SIB) qui a cessé toutes ses activités fin 2020.

Par délibération en date du 31 mars 2022, le conseil syndical du SIB a approuvé la dissolution et la répartition de l'actif et du passif.

Par délibération en date du 1^{er} septembre 2022, le Conseil municipal de Beaucroissant a approuvé la dissolution du syndicat et sa liquidation, la répartition entre les communes membres de tous les comptes comptables et la dévolution des archives à la commune de Rives.

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux membres du SIB, par arrêté préfectoral du 5 décembre 2022, le Syndicat Intercommunal de Bièvre est dissous et la répartition de l'actif et du passif du syndicat est effectué.

Aussi, à la demande de la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu, il convient de prendre une décision modificative N°2 – Budget commune pour intégrer au budget 2022 :

- La part de déficit de fonctionnement (dépense au 002) d'un montant de **- 8 776,10 €**
- La part d'excédent d'investissement (recette au 001) d'un montant de **28 730,20 €**

qui reviennent à la commune de Beaucroissant.

La DM N°2 s'équilibre par de la manière suivante :

➤ **La section de Fonctionnement :**

Chapitre	Libellé	DEPENSE	RECETTE
002	Déficit de fonctionnement reporté	8 776,10 €	
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies municipales		8 776,10 €
	TOTAL	8 776,10 €	8 776,10 €

➤ **La section d'investissement :**

Chapitre	Libellé	RECETTE
001	Excédent d'investissement reporté	28 730,20 €
	TOTAL	28 730,20 €

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte** la décision modificative N°2 – Budget Commune de fin d'année telle que présentée ci-dessus.
- **DIT que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

AMENAGEMENTS DE SECURITE DE LA ROUTE DU BAIN (RD519a) – DEMANDES DE FINANCEMENT

Monsieur Stephan HERVÉ, Conseiller municipal, présente au Conseil municipal le projet d'aménagements de sécurité de la Route du Bain (RD519a).

L'objectif du projet est de maîtriser les vitesses de circulation dans la traversée du village (route du Bain) et de sécuriser les cheminements modes doux (piétons et cycles vers le cœur du village).

La commune souhaite réaliser courant 2023 :

- La création de chicanes (avec du mobilier urbain) afin de matérialiser les entrées d'agglomération et limiter les vitesses de circulation
- Le recalibrage de la chaussée (avec du marquage au sol) afin de matérialiser les cheminements piétons et renforcer la signalétique des cycles
- La création d'un plateau surélevé au droit du carrefour Chemin des Blaches, afin de limiter les vitesses de circulation
- La création de places de stationnement sous forme de chicanes

Il est précisé qu'une étude d'Avant-projet a été réalisée par le Cabinet Alp'études pour un montant de 2 400 € HT.

L'estimation prévisionnelle des montants à engager s'élève à 74 675 € euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

AMENAGEMENT SECURITE ROUTE DU BAIN			
PLAN DE FINANCEMENT			
DETAIL	MONTANT HT	DETAIL	MONTANT HT
TRAVAUX	74 675,00	DEPARTEMENT - DOTATION TERRITORIALE (35%)	26 976,25
ETUDE AVANT PROJET	2 400,00	ETAT - DETR (20%)	15 415,00
		REGION (15% - BANDES CYCLABLES)	1 050,00
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE	33 633,75
TOTAL	77 075,00	TOTAL	77 075,00

Compte tenu de la nécessité de sécuriser la traversée du village,

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide du Département au titre de la Dotation Territoriale, de l'Etat au titre de la DETR et la Région pour la réalisation des bandes cyclables.

Vu l'avis favorable du Département en date du 23 décembre 2022,

A la demande de Monsieur Manuel Gomez, il est précisé que la chaussée est assez large pour accueillir une bande cyclable. Pour répondre à Monsieur Christophe Fayolle, Monsieur Stephan Hervé précise que le dimensionnement de la voirie permettra la circulation des véhicules agricoles.

Monsieur Stephan Hervé précise que le mobilier sera amovible pour avoir la possibilité de le déplacer les veilles des foires.

Monsieur Christophe Fayolle s'interroge sur le nombre de chicanes qui lui semble important.

Monsieur Stephan Hervé rappelle l'effet escompté qui est de dissuader la circulation sur cet axe et de ralentir la vitesse pour attirer la vigilance des automobilistes afin de sécuriser les piétons et les cycles. Il précise la double contrainte de la foire qui ne permet pas de réaliser des trottoirs.

Monsieur Christophe Fayolle s'interroge sur la réalisation de places de stationnement.

Monsieur Stephan Hervé précise que ces places de stationnement présentent un intérêt pour les habitants.

Monsieur le Maire précise qu'en plus de cet aménagement de voirie, il sera nécessaire de prévoir un parking à l'entrée de la chicane Ouest (parking déjà existant mais non aménagé) et qu'il faudra également sécuriser le carrefour de la route du Bain avec la rue des Granges.

Madame Stéphanie Roux indique qu'il serait utile d'élaguer les sapins qui gênent la visibilité à cet endroit.

Monsieur Manuel Gomez signale l'intérêt de réaliser un ralentisseur au niveau de l'école du côté du marché.

Plusieurs interventions saluent ce projet très attendu.

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Rappelle** l'étude d'Avant-projet réalisée par le Cabinet Alp'études pour un montant de 2 400 € HT.
- **Accepte** la réalisation des travaux pour le projet d'aménagements de sécurité de la route du Bain d'un coût prévisionnel de 74 675 € HT.
- **Sollicite** l'aide du Département au titre de la Dotation Territoriale, de l'Etat au titre de la DETR et la Région.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à constituer et déposer les dossiers de demande de subvention correspondants.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Monsieur le Président du Département de l'Isère
 - Monsieur le Président de la Région
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE (MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE) – DEMANDES DE FINANCEMENT AU DEPARTEMENT

Monsieur Gérard GIROUD-PIFFOZ, Adjoint aux travaux, présente au Conseil municipal le projet de modernisation de l'éclairage gymnase.

Dans un contexte de dérèglement climatique et d'augmentation du prix de l'énergie, il est nécessaire de répondre à l'enjeu essentiel de rénovation énergétique des équipements sportifs.

La commune souhaite réaliser en 2023 le remplacement de 28 luminaires en LED.

Le coût des travaux estimatif s'élève à 16 450,64 € HT.

Le remplacement des luminaires du gymnase est une action dite « à gain rapide » puisqu'elle permettra un gain financier annuel de 61% et une économie d'énergie de 53% par rapport à la consommation initiale de l'équipement.

Le retour sur investissement est de 6 ans (base tarifs électriques 2022).

De plus, cette rénovation améliorera significativement la qualité des éclairages pour les différents utilisateurs qui exercent une activité sportive au sein du gymnase.

Compte tenu de la nécessité de réaliser des rénovations énergétiques des bâtiments communaux,

Vu le décret tertiaire qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique,

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide du Département à 35 % au titre de la Dotation Territoriale pour les travaux de rénovation énergétique du gymnase soit un montant de 5 757,72 euros.

Monsieur Christophe Fayolle s'interroge sur les normes qui imposent un type de luminosité et de puissance selon le niveau de compétitions.

Madame Christiane Carneiro précise que seules 3 à 4 compétitions par an seront concernées.

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la réalisation des travaux pour le projet de modernisation de l'éclairage du gymnase d'un coût prévisionnel de 16 450,64 € HT.
- **Sollicite** l'aide du Département à 35 % au titre de la Dotation Territoriale pour les travaux de rénovation énergétique du gymnase soit un montant de 5 757,72 euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à constituer et déposer le dossier de demande de subvention correspondant.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Monsieur le Président du Département de l'Isère

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

N° DE PIECE INTERNE	TIERS - CP VILLE	OBJET	DUREE DU CONTRAT	MONTANT Euros
2022_020	ANCT	CONVENTION ANCT ACCOMPAGNEMENT PROJET D EVOLUTION DE LA FOIRE DE BEAUCROISSANT	De la signature du contrat soit le 30 novembre 2022 à la transmission de l'évaluation de l'impact du projet sur le territoire et ses habitants	coût prévisionnel étude 54 240 € TTC financée à 100% par l'ANCT
2022_021	COMMUNE DU GRAND-LEMPS	CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE STATIONNEMENT PROLONGE SUR CHAMP DE FOIRE FORAINS INSCRITS A LA ROSIERE	Du 12 au 19 septembre inclus	1501,72 € versée par la commune du Grand Lemps

Le conseil municipal, Après en avoir débattu,

- **Prend acte** des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère

AUTRES SUJETS D'INFORMATION

Grève du 19 janvier 2023

Madame Christiane Carneiro informe que 9 enfants seront accueillis dans le cadre du service minimum d'accueil.

Eclairage arrêt de bus « gymnase »

Monsieur le Maire intervient suite aux réclamations écrites de Madame Sandrine COMBE concernant l'arrêt de bus « gymnase » qui manque d'éclairage et ne protège pas de la pluie. Il signale que la Région a refusé la pose d'un second abri de bus et que la commune est en attente de la pose d'un éclairage commandé.

Foire

Monsieur le Maire indique que le nouveau logiciel de la Foire est en cours de mise en œuvre et l'étude de redéploiement de la Foire (étude lancée par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires) nécessite un accompagnement (animation du comité de pilotage, comité des partenaires).

L'ensemble de l'équipe administrative travaille de façon transversale sur la foire et participe à l'accueil des exposants (téléphonique, mail et physique). Par conséquent, il a été décidé de recruter un personnel extérieur qui intervient également sur l'agence postale.

Monsieur le Maire informe qu'un travail est également en cours sur l'opportunité d'intégrer les exposants de la journée Eco et Moi du 14 mai 2022 au sein d'un « Eco-village » dans la Foire. Un tarif adapté sera proposé et voté pour ces exposants.

Monsieur Christophe Fayolle demande des détails sur l'embauche d'une personne supplémentaire. Le Maire précise qu'actuellement on travaille à vue.

Aménagement place du village

Concernant la Maison Nardy, un appel à projets d'investisseurs a été lancé. Les candidatures seront réceptionnées jusqu'à fin janvier et examinées d'ici fin février.

Projet Charolais

La convention d'usage et le bail à construction sont en cours de finalisation juridique. Ces documents seront validés au sein des instances de Charolais et du conseil municipal.

Projet évènement sportif « FITDAYS MGEN » - Village éducatif sur 3 000 m2 autour du triathlon le 02 juillet 2023

La recherche de sponsors a débuté.

Extension du Columbarium :

Monsieur Guy Carmona indique qu'une extension a été étudiée suite à des besoins d'emplacements supplémentaires. L'entreprise Granimond a été choisie, sur la base de la construction de 4 modules de 6 places soit 24 emplacements. Les travaux seront programmés au 1^{er} trimestre 2023.

Nouveau site internet communal et intercommunal

Monsieur Guy Carmona indique que le nouveau site internet est opérationnel. Ce changement a nécessité un lourd travail. Il demande à chacun de faire remonter les dysfonctionnements éventuels.

Problèmes sur le réseau Fibre :

Monsieur Guy Carmona indique que le fournisseur Orange installe un câble définitif engendrant des pannes. Des habitants sont en panne depuis 2 mois. Monsieur Guy Carmona fait remonter régulièrement ces dysfonctionnements avec une relative indifférence de la part des opérateurs.

La séance étant close, elle est levée à 20h33.
Beaucroissant, le 23 janvier 2023.

**Le secrétaire de séance,
Stephan HERVE**

**Le Maire,
Antoine REBOUL**